

Conseillers élus : 15

Département du Bas-Rhin

Conseillers en fonction : 14

Arrondissement de Saverne

Conseillers présents : 12

COMMUNE DE SAINT-JEAN-SAVERNE

Nombre de suffrages
exprimés : 14

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un le mardi 7 décembre, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean GOETZ, Maire ; à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 2 décembre 2021.

Etaient présents : Mme Angèle BERNERT, Mme Anne MARTIN, Adjointes au Maire ;

Mme Nadège LUTZ, Mme Sabrina MAURER, Mme Hélène TERTRAIN, M. Pascal COMTE, M. Laurent FREY, M. Benoît GERBER, M. Joseph GROSS, M. Christophe JOSEPH, M. Jean-Michel LORENTZ, M. Charles SOLLER, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme Bernadette KUGEL, qui donne procuration à M. Benoît GERBER
Mme Hélène TERTRAIN, qui donne procuration à Mme Nadège LUTZ

Ordre du jour

- 2021-43 Adoption du procès-verbal du 31 août 2021
- 2021-44 Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2021-45 Décompte des travaux chemin forestier
- 2021-46 Décompte des frais liés à l'exposition de Monsieur HEYN
- 2021-47 Tarification pour la location des salles communales
- 2021-48 Travaux église : acceptation de la participation du conseil de fabrique
- 2021-49 Tricolore de Basket : remboursement de frais d'usage de salle
- 2021-50 Tricolore de Basket : subvention communale
- 2021-51 Association des amis de la bibliothèque : subvention communale
- 2021-52 Attribution d'une concession au cimetière communal
- 2021-53 RPI Saint-Michel : fixation de la clé de répartition pour l'année scolaire 2021-2022
- 2021-54 Convention pour l'acquisition de matériel informatique pour le RPI
- 2021-55 Adhésion à la fondation du patrimoine
- 2021-56 Droit de préemption urbain
- 2021-57 Débat d'orientation budgétaire
- 2021-58 Divers et communication

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur Patrick HERRMANN, de son poste de conseiller municipal.

2021-43 Adoption du procès-verbal du 31 août 2021

Le procès-verbal de la séance du 31 août 2021 a été adressé aux membres du Conseil Municipal avant la présente séance. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres présents dans la forme et la rédaction proposées.

2021-44 Désignation du Secrétaire de séance

Mme **Angèle BERNERT**, Conseillère Municipale en exercice, a été désignée, à l'unanimité, Secrétaire de la présente séance.

2021-45 Décompte des travaux chemin forestier

Monsieur le Maire expose : par délibération n°2018-38, la commune de Saint-Jean-Saverne a été désignée porteuse du projet et signataire du dossier de demande de financement pour les travaux du chemin forestier de la Rothlach, qui est situé sur le domaine privé de la forêt indivise.

Les travaux étant achevés il y a lieu de procéder au décompte financier et d'établir la participation de chaque indivisaire.

Travaux du chemin forestier de la Rothlach – DEPENSES

KARCHER – TRAVAUX	MONTANT HT	ONF MAITRISE D'OEUVRE	MONTANT HT
Mandat 648/2019	53920,10	Mandat 476/2020	1797,00
Mandat 317/2020	10740	Mandat 477/2020	2513,67
TOTAL	64660,10 E	TOTAL	4310,67 €

<i>PART ONF</i>	<i>21553,37</i>	<i>PART ONF</i>	<i>0,00 €</i>
<i>PART ECKARTWILLER</i>	<i>21553,37</i>	<i>PART ECKARTWILLER</i>	<i>2155,34</i>
<i>PART ST JEAN</i>	<i>21553,37</i>	<i>PART ST JEAN</i>	<i>2155,34</i>

Travaux du chemin forestier de la Rothlach – RECETTES

SUBVENTION	MONTANT
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	7287,56
FEADER programme 2014-2020	8217,88
TOTAL	15505,44 €

<i>PART ECKARTWILLER</i>	<i>7 752,72 €</i>
<i>PART ST JEAN</i>	<i>7 752,72 €</i>

Travaux du chemin forestier de la Rothlach – Quote-part ONF

Monsieur le maire rappelle que la part de l'ONF n'est pas éligible à l'aide versée dans le cadre du Programme de développement rural Alsace 2014-2020 et que la maîtrise d'œuvre n'est pas prise en compte et que l'ONF a déjà effectué un premier versement, sur leur quote-part financière en 2019, d'un montant de 19 773,37 €.

<i>Dépenses travaux de voirie</i>	<i>21 553,37 €</i>
<i>Dépenses maîtrise d'œuvre</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Recettes</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Acompte (titre 147/2019)</i>	<i>19 773,37 €</i>

Solde à titrer compte 458202 1 780,00 €

Travaux du chemin forestier de la Rothlach – Quote-part commune Eckartswiller

<i>Dépenses travaux de voirie</i>	<i>21 553,37 €</i>
<i>Dépenses maîtrise d'œuvre</i>	<i>2 155,34 €</i>
<i>Recettes</i>	<i>7 752,72 €</i>

Solde à titrer compte 458201 15 955,99 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce décompte financier et le montant des participations dues par l'ONF et la Commune d'Eckartswiller.

2021-46 Décompte des frais liés à l'exposition de Monsieur HEYN

L'exposition de l'artiste Erwin HEYN « *je suis juste venu en voisin* » s'est tenue du vendredi 24 septembre au dimanche 17 octobre 2021 à la mairie de SAINT-JEAN-SAVERNE. La commune de de SAINT-JEAN-SAVERNE et la commune d'ECKARTSWILLER ont conjointement participé à l'organisation de cette exposition. Les frais y afférents sont pris en charge à hauteur de 50% pour chacune des deux communes. Le montant global est de 954,97 euros soit la somme de 477,48 par commune. La commune de SAINT-JEAN-SAVERNE paie les factures dans leur globalité et en refacture la moitié à la commune d'ECKARTSWILLER par l'émission d'un titre de recette en y annexant un décompte de frais signé des deux parties.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE la participation la commune d'ECKARTSWILLER à hauteur de la moitié des frais engagés soit 477,48 euros.

Cette recette sera imputée au compte 70878 du budget primitif 2021.

2021-47 Tarification pour la location des salles communales

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité FIXE, à compter du 1^{er} janvier 2022, ainsi qu'il suit, les tarifs de location des salles communales :

Salle socio-culturelle		
	Période printemps/été, du 1er avril au 30 septembre	Période automne/hiver, du 1er octobre au 31 mars
Location, tarif horaire	15,00 €	15,00 €
Forfait énergie chauffage en cas de location à l'heure et si utilisation du chauffage	-	30,00 €
Location à la journée	170,00 €	200,00 €
Nettoyage en cas de nécessité	20,00 €	20,00 €

Note : cas de gratuité de location

** les associations locales et les salariés de la commune, une fois par an*

Salle omnisports		
	Période printemps/été, du 1er avril au 30 septembre	Période automne/hiver, du 1er octobre au 31 mars
Location salle, tarif horaire	15,00 €	15,00 €
Location salle, tarif horaire avec vestiaires et douches	25,00 €	25,00 €
Location salle à la journée	550,00 €	580,00 €
Location cuisine	150,00 €	150,00 €
Forfait énergie chauffage en cas de location à l'heure et si utilisation du chauffage	-	30,00 €
Nettoyage en cas de nécessité	20,00€	20,00€

Note : cas de gratuité de location : les associations locales

Concernant les contrats de location pour 2022 signés antérieurement au 1^{er} janvier 2022, les tarifs fixés par la délibération du 19 mai 2010 seront maintenus.

2021-48 Travaux église : acceptation de la participation du conseil de fabrique

Monsieur le maire informe le conseil municipal que des travaux ont été réalisés par l'entreprise VOEGELE, à l'Eglise Saint Jean-Baptiste, pour un montant total de 9 528,60, selon le détail suivant :

Contrat annuel d'entretien des cloches et de l'horloge	236,40 €
Remplacement de l'horloge mère défectueuse	2 691,60 €
Restauration du cadran et des aiguilles	5 809,20 €
Installation d'une sécurité de tintement	791,40 €

Il a été convenu, que le Conseil de Fabrique participe à hauteur de 50% des frais engagés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE la participation du Conseil de Fabrique à hauteur de la moitié des frais engagés soit 4 764,30 euros
- AUTORISE le maire à signer tous documents relatifs à cette prise en charge et aux frais liés à l'exposition

Ces recettes seront imputées au compte 70878 du budget primitif 2021.

2021-49 Tricolore de Basket : remboursement de frais d'usage de salle

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant les conditions d'occupation de la salle polyvalente par l'association la TSJ SAVERNE BASKET, et après en avoir délibéré, DECIDE par 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, de fixer la participation de cette association, aux frais de fonctionnement de la salle polyvalente, à 2400, -- euros pour l'année 2021.

Cette recette sera imputée au compte 70878 du Budget primitif de l'exercice 2021.

2021-50 Tricolore de Basket : subvention communale

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE par 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, d'attribuer une subvention d'un montant de 600, -- euros au club sportif la TSJ SAVERNE BASKET.

Cette dépense sera imputée au compte 6574 du Budget primitif de l'exercice 2021.

2021-51 Association des amis de la bibliothèque : subvention communale

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION, d'attribuer une subvention d'un montant de 250,00 euros à l'Association « Les Amis de la Bibliothèque »,

Cette dépense sera imputée au compte 6574 du Budget primitif de l'exercice 2021.

2021-52 Attribution d'une concession au cimetière communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande émanant de la famille SEYLER Gilbert domicilié 2, rue Eugène Dischert à Benfeld, concernant l'obtention d'une concession trentenaire au cimetière communal. Il précise que la famille SEYLER possède des attaches familiales à Saint-Jean-Saverne, évoque la

réglementation en cours et fait connaître l'offre du demandeur, d'un montant de 600,00 euros, pour une tombe simple (soit 2m² superficiel), située dans la partie haute du cimetière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCORDE une concession trentenaire à la famille SEILLER Gilbert dans les conditions précitées,
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

2021-53 RPI Saint-Michel : fixation de la clé de répartition pour l'année scolaire 2021-2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ARRETE comme suit la répartition pour l'année scolaire 2021-2022, qui servira au calcul des frais de fonctionnement du RPI Saint-Michel.

Elèves domiciliés à SAINT-JEAN-SAVERNE	29/84
Elèves domiciliés à ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE	38/84
Elèves domiciliés à ECKARTSWILLER	17/84

2021-54 Convention pour l'acquisition de matériel informatique pour le RPI

Le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre du Plan de relance continuité pédagogique initié par le Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports, le RPI Saint-Michel a décidé de s'équiper d'un socle numérique de base pour chaque école.

Lors de sa dernière séance du 31 août 2021, le conseil municipal de Saint-Jean-Saverne, avait déjà délibéré favorablement et à l'unanimité afin que la commune d'Ernolsheim-les-Saverne étant le siège de la direction d'école du RPI monte et présente le dossier.

Or la convention jointe à l'époque a subi une modification et nous devons rajouter le fait que la commune d'Ernolsheim-les-Saverne percevra les subventions pour l'ensemble du dossier et que ces dernières seront réparties à chaque commune en fonction des investissements réciproques. Une nouvelle convention doit donc être signée en ce sens (voir annexe).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE, Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'équipement d'un socle numérique de base pour chaque école du RPI.

2021-55 Adhésion à la fondation du patrimoine

Créée en 1996, et reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine a reçu pour mission de sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine de proximité le plus souvent non protégé par l'État au titre des monuments historiques. Pour mener à bien cette mission, la Fondation a une organisation décentralisée avec une délégation dans chaque région lui permettant d'être au plus près des acteurs locaux. Implantée en Alsace depuis 2004, la délégation régionale apporte son soutien à des porteurs de projets publics et privés dans la restauration de leur patrimoine. Elle est à nos côtés pour agir et mener les actions en faveur du patrimoine de proximité. En adhérant à la Fondation du patrimoine en Alsace, nous soutenons la restauration du patrimoine de notre région et participons à la création d'emplois locaux ainsi qu'à la sauvegarde des savoir-faire artisanaux.

Les biens éligibles sont :

- les biens patrimoniaux les plus caractéristiques du milieu rural (moins de 2000 habitants) comme les fermes, granges, maisons de village, petits manoirs ruraux, etc.
- tous les biens patrimoniaux non habitables comme les fontaines, puits, pigeonniers, fours à pain, etc...

- les biens patrimoniaux situés dans des sites patrimoniaux remarquables

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- D'ADHERER à compter du 1^{er} janvier 2022 à la Fondation du Patrimoine et de payer la cotisation annuelle de 75 €. Cette dépense sera imputée au compte 6281 du budget primitif 2022.
- D'AUTORISER le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

2021-56 Droit de préemption urbain

Section 3	Parcelle n° 102	Village	48 m ²
Section 3	Parcelle n° 196	16, rue de l'Eglise	203 m ²
Section 3	Parcelle n° 101	7, rue de l'Eglise	126 m ²
Section 3	Parcelle n° 229	Impasse du Rain	359 m ²
Section 3	Parcelle n° 230	Impasse du Rain	359 m ²
Section 3	Parcelle n° 231	Impasse du Rain	359 m ²
Section 3	Parcelle n° 254	Impasse du Rain	359 m ²

2021-57 Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Maire rappelle les différents axes d'investissement, prévus au programme électoral et fait un état d'avancement de chacun d'entre eux. Il sollicite l'avis des conseillers présents, sur projets qu'ils souhaiteraient voir menés en priorité d'ici la fin du mandat et une discussion est engagée.

L'éclairage public et la rénovation des vestiaires de la salle omnisports, ressortant clairement comme les projets prioritaires, monsieur le maire propose de la constitution de groupes de travail qui étudieront les possibilités techniques et le coût prévisionnel de chacun de ces projets.

2021-58 Divers et communication

2021-58-01 Fête des aînés

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'en raison du contexte sanitaire, l'annulation de la fête des aînés s'est imposée. Comme l'an passé, des colis seront distribués aux personnes âgées de la commune.

2021-58-02 Affaires scolaires

M. Jean GOETZ et M. Joseph GROSS assureront le déneigement de la cour d'école, en période scolaire et en cas d'absence de l'agent communal.

Mme Sabrina MAURER, M. Jean GOETZ et M. Charles SOLLER sont volontaires pour se former au fonctionnement de l'alarme incendie et suppléer l'agent communal en cas d'absence.

Délibération certifiée exécutoire,

Compte tenu de sa transmission à la Préfecture de la Région Grand Est et de sa publication.

Le Maire,
Jean GOETZ